

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2019

Le 05 avril 2019, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : MAURY YANNICK - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA – MARTEAU FRANCK

Etaient représentés : //

Etaient absents(es), excusé(es) : VALETTE ANGELIQUE – GUILLAUME LIONEL

Secrétaire de séance : MONMART ALAIN

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.

Choix de mode de gestion de l'eau – CM N° 77 347 05 04 2019 01

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de principe annexé à la présente délibération,

Considérant que le contrat actuel de délégation de service public pour la production, transport et distribution de l'eau potable arrive à échéance au 8 décembre 2019.

Que, comme le démontre le rapport de principe annexé, le recours à la délégation de service public pour l'exploitation de ce service apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté au service public d'eau potable de la commune des Ormes-sur-Voulzie. Qu'il est loisible à tout moment et sans conséquences de quelque nature que ce soit pour la commune de revenir sur le choix du recours à la délégation de service public et d'opter pour une autre mode de gestion pour motif d'intérêt général.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'adopter le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service eau,

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

ENEDIS – convention de servitude du poste de transformation HIVER – CM N° 77 347 05 04 2019 02

La Société ENEDIS a régularisé avec la commune des Ormes-sur-Voulzie une convention de servitude sous seing privé en date des 15 décembre 2018 et 29 janvier 2019, relative à un poste de transformation dénommé HIVER et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Les Ormes-sur-Voulzie, cadastrée section AC, numéro 110.

Cette parcelle appartenant actuellement à la commune des Ormes-sur-Voulzie, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'approuver les dispositions qui précèdent ;

D'autoriser le Maire, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Avis sur une demande de travaux – CM N° 77 347 05 04 2019 03

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les entreprises A2C Granulat, GSM et VICAT ont déposé auprès du préfet de Seine et Marne un dossier de demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle au titre des articles L332-9 et L332-23 et suivants du code de l'environnement. Cette demande consiste en l'installation d'une canalisation, sur la bande transporteuse actuelle, pour le transport de fines pour le réaménagement de la carrière dite des « Aulins ». Cette bande transporteuse traverse localement la réserve naturelle nationale de la Bassée. Conformément à l'article R.332-24 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil municipal concernant cette demande d'autorisation de travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle.

Annulation de la délibération n° 773472202201902 – CM N° 77 347 05 04 2019 04

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 7734722022019 ayant pour objet la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade. En effet, les taux de promotion sont fixés par le Conseil municipal après avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de Seine et Marne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 773470504201902.

Demande de subvention contrat FER « modification de carrefour sur la route de Bray » - CM N° 77 347 05 04 2019 05

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet la modification de carrefour sur la route de Bray pour un montant de travaux estimé à 23 700.00 € HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre Didier JAKUBCZAK et Monsieur le Maire, et décide de programmer les opérations décrites ci-dessus pour les montants indiqués.

Le Conseil municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2019.
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

Le Conseil municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne pour une somme de 2 300.00 HT.

Aménagement place de l'Eglise – accès PMR à l'école et à l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offre (MAPA) a été lancé le 12 février jusqu'au 29 mars 2019 pour la réalisation des travaux d'accessibilité PMR à l'école et à l'église.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 avril 2019 pour l'ouverture des plis (3). Les offres sont en cours d'analyse par la maîtrise d'œuvre.

4 taxes communales – CM N° 77 347 05 04 2019 07

Monsieur MAURY propose les taux pour l'année 2019, taux identiques aux années précédentes, le Conseil vote le taux des 4 taxes communales pour 2019, comme suit :

TH = 11.80 %

TFB = 13.25 %

TFNB = 34.69 %

CFE = 15.54 %

Délibération prise à l'unanimité.

Subventions – CM N° 77 347 05 04 2019 08

Les Présidents(es) faisant partie d'une association ne peuvent prendre part aux votes. Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

Subventions aux associations communales

- ADELAÏDE : 1 000 € Votants 12 - POUR 12
- AMITIE : 500 € Votants 12 - POUR 12
- Anciens Combattants : 400 € Votants 11 - POUR 11
- STE CHASSE : 1 250 € Votants 11 - POUR 11
- LES P'TITS ORMOIS : 14 000 € Votants 12 – POUR 12
- Entre Terre et Ciel : 1 000 € Votants 12 – POUR 12

Subventions aux associations extérieures

- CSB BRAY : 2 000 € Votants 12 - POUR 12
 - ADMR BRAY : 300 € Votants 11 – POUR 11
 - Association Le Soleil dans la Main : 50 € Votants 12 – POUR 12
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2019.

Compte de gestion 2018 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 05 04 2019 09

Le Conseil vote le compte de gestion 2018 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 700 811.13 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2018 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 05 04 2019 10

Le compte administratif 2018 de la Commune dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	- 91 984.25 €
(RAR)	-134 573.64 €
- excédent de fonctionnement	<u>792 795.38 €</u>
- Résultat de clôture	566 237.49 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le Compte Administratif 2018 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 12 POUR : 11

Affectation du résultat d'exploitation 2018 (Commune) – CM N° 77 347 05 04 2019

11

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2018 de la Commune, comme suit :

- 226 557.89 à l'investissement (compte 1068)
- 566 237.49 au fonctionnement

Budget primitif 2019 de la commune (M14) – CM N° 77 347 05 04 2019 12

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2019 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement 1 197 082.49 €
- investissement 873 397.98 €

Compte de gestion 2018 Eau (M49) – CM N° 77 347 05 04 2019 13

Le Conseil vote le compte de gestion 2018 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 208 679.68 €. (à l'unanimité).

Compte administratif 2018 Eau (M49) – CM N° 77 347 05 04 2019 14

Le compte administratif 2018 de l'eau, dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement 41 587.91 €
- (RAR) + 37 964.11 €
- excédent de fonctionnement 167 091.77 €
- résultat de clôture 246 643.79 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le compte administratif 2018 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants 12 POUR : 11

Affectation du résultat d'exploitation 2018 Eau (M49) – CM N° 77 347 05 04 2019

15

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2018 du service de l'eau, comme suit :

- 167 091.77 € au fonctionnement

Budget primitif 2019 de l'Eau (M49) – CM N° 77 347 05 04 2019 16

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2019 du service eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement 199 291.77 €
- investissement 232 821.07 €

Informations générales communales – CM N° 77 347 05 04 2019

♦ Monsieur MAURY Yannick :

- Projet d'abattre les deux tilleuls sur la Place Bernard Boyé pour raison de sécurité.
- Prêt de la salle polyvalente le 31 août 2019 par l'association Culture et Patrimoine – Concert à l'église à 18 heures.
- Fibre : l'opérateur Orange arrive sur le secteur.

♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques :

- Emploi d'un CDD (23 heures/ semaine) pendant 6 à 8 mois.
- Travaux à venir : réfection de la peinture intérieure à la Maison des Associations.

- ♦ Madame MOREAU Patricia : PLUI en cours.
- ♦ Monsieur CANIAC Alain : rendez-vous dimanche 21 avril 2019 à 11 heures - Chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 11 ans.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 22.